

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	37 (1949)
Heft:	764
Artikel:	Des pommes de terre et de la solidarité
Autor:	Girod, Renée
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266823

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

**Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses**

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

*Agir sans principe,
c'est consulter sa
montre après avoir
placé l'aiguille au
hasard.*

Mme ROLAND.

A TRAVAIL ÉGAL... SALAIRE ÉGAL

A Lake Success.

Le Conseil économique et social a tenu en février, à Lake Success, sa huitième session et nous voudrions dire quelques mots de la discussion qui a porté sur le principe « à travail égal, travail égal », puisque c'est une des cibles que le *Mouvement féministe* et les groupements qui le soutiennent, cherchent à atteindre.

Le secrétaire général avait préparé le terrain, grâce à un mémorandum où l'on trouve les réponses des Etats membres à la question qu'il leur avait posée touchant l'application, dans leur pays, des salaires égaux pour la main-d'œuvre féminine et masculine. De nombreuses réponses citent brièvement les articles de leur loi respective sur le travail, en conformité avec ce principe. D'autres sont plus longues et diluées, elles réclament des délais pour l'application progressive d'une mesure qui disent-ils, bouleverserait leur équilibre économique, si l'on s'obstina à vouloir la prendre brusquement. Cette position est notamment celle de la Grande-Bretagne et l'on sait le travail considérable qu'accompagnent, depuis la fin de la guerre, les organisations féminines anglaises, pour lutter contre cette opinion de leur gouvernement : articles dans la presse, interpellations aux Chambres, meetings de masse, tout est mis en œuvre pour ébranler cet obstacle et le faire tomber.

Au Conseil économique et social, l'objection à laquelle s'accrochent les délégués adversaires est celle-ci : la question est à l'étude, les informations que nous possédons ne sont pas assez complètes pour que nous puissions voter, purement et simplement, une injonction aux Etats membres de mettre en vigueur ce principe de la Charte des Nations Unies. Parmi les informations attendues, il y a le rapport de la troisième session de la commission de la Condition de la femme (qui ne s'est ouverte que le 21 mars à Beyrouth), le rapport des organisations non-gouvernementales et même les résultats de l'enquête de l'Organisation internationale du Travail, qu'on connaît à la conférence de 1950.

En attendant, les délégués se sont mutuellement accusés de ne pas mettre, chez eux, le principe couramment en pratique, même quand il est inscrit dans leur législation. Nous croyons facilement que la plupart de ces accusations sont fondées, sachant fort bien que tout autour de la terre, il ne manque pas de gens pour tâcher d'obtenir du travail féminin à bon compte, sous divers prétextes.

En dépit d'une lutte acharnée du délégué de l'URSS et de celui de la Pologne pour

obtenir une décision immédiate, on a voté l'ajournement. Ajoutons qu'on avait fait valoir aussi que, l'URSS ne faisant pas partie de l'Organisation internationale du travail, l'enquête en cours ne l'atteint pas, on ne peut donc juger que de la législation et non de sa mise en pratique.

Un argument qu'on ne doit pas invoyer.

Un document émanant de l'Organisation internationale des employeurs, et daté de janvier 1949, à Bruxelles, a retenu notre attention. Les observations présentées serviront certainement d'arguments dans des discussions ultérieures, soit à la commission de la condition de la femme, soit à la Commission sociale, soit enfin dans une prochaine session du Conseil économique et social. Il convient donc d'y réfléchir.

Les employeurs disent que la valeur du travail doit être considérée dans l'ensemble de la production et non pas en détail, jour après jour, ou pièce à pièce. Or, dans la production générale, l'*ouvrière rend moins que l'ouvrier* ; elle est protégée par des lois spéciales, interdiction du service de nuit ou des heures supplémentaires, dispense de certains travaux, absences plus nombreuses, durée de sa carrière d'ouvrière plus courte, enfin indemnités de maternité avec interruption du travail. Tout ceci entraîne des frais plus considérables de recrutement, de formation de main-d'œuvre et de surveillance, pour les employeurs.

Tout ceci est bel et bon et les employeurs ne nous apprennent rien quand ils nous disent, qu'en moyenne, la femme est physiquement plus faible que l'homme. Pour être valable, l'argument des dépenses qu'elles occasionnent à cause de la législation qui protège leur faiblesse, devrait être étayé par des chiffres, on verrait si ces dépenses générales balancent les moindres salaires que touchent les ouvrières. Jusqu'à preuve du contraire, nous en doutons.

D'autant plus que... attention ! nous n'admettons pas que les pertes de production et frais supplémentaires résultant de la maternité, soient mises au compte des seules femmes et c'est précisément ce que les employeurs prétendent. Toutes nos déléguées, dans les commissions et organisations internationales doivent s'élèver vigoureusement contre semblable interprétation des faits. La maternité, sur le plan collectif, est un service public, ni plus, ni moins ; les femmes mettent au monde, non pas seulement des filles, mais des garçons, les unes et les autres travailleront à leur tour, pour la société, les mères ont donc droit, pour les frais que cela occasionne, à la collaboration financière des deux sexes. Dans une usine, les frais dé coulant de cette source ne devraient jamais être comptabilisés avec les frais résultant d'un emploi de main-d'œuvre féminine. Cela se fait pourtant, mais c'est par une aberration du raisonnement que nous avons le devoir de combattre.

Ceux qui lisent d'un œil indifférent le document des employeurs, pourraient s'imaginer que, par la force de la logique, les ouvrières n'ont qu'à supporter des salaires inférieurs puisque la nature en a ainsi décidé ; en d'autres termes, la naissance des enfants est mise à la charge du sexe féminin tout seul. Ce n'est pas assez d'en avoir la peine physique, il faut encore payer la note !

On appelle à celles qui s'occupent de protection de la famille, de l'enfance... groupes de mères ou autres... que pense-t-on, sur le plan privé et familial, d'un homme qui, en ayant les moyens, refuse d'assumer les

Journée des Oeuvres féminines

2 avril

Dans une grande partie de la Suisse, des vendeuses vous solliciteront de leur acheter des objets ménagers modestes mais utiles ; répondez généreusement à leur offre, les œuvres à soutenir ont besoin de votre appui. Nous reviendrons en détail sur le but poursuivi, lorsque les cantons romands procéderont à leur vente en mai et juin.

Cependant

le 9 avril

Fribourg aura sa journée des Oeuvres féminines

Elle sera placée cette année sous le signe de l'éducation ménagère, et la collecte y sera consacrée. Il est, dans l'intérêt de chacun de soutenir une œuvre, qui est d'utilité publique et de contribuer à relever une profession qui ne mérite pas d'être dédaignée.

Tout travail qui sort la jeune fille de la famille n'exclut pas pour elle la nécessité d'une préparation ménagère, ce serait une erreur de croire que les facilités offertes par les progrès scientifiques les dispensent d'une formation, qui dépasse beaucoup celle des générations passées.

L'importance du travail ménager ne peut que grandir, par son étroite connection avec la vie économique du pays, laquelle, comme on le sait, loin d'être de tout repos, est au contraire la préoccupation permanente de nos autorités. La question du blé, celle du lait, du vin, des œufs doit être comme de la

femme ; il se peut que si elle la connaît mieux, elle contribuerait à la simplifier. Par des achats judicieux, par un travail d'épargne et de prévoyance, la femme contribue au bien de la patrie, et peut lui être utile en proportion de son ingéniosité et de sa compréhension.

Un aspect du travail ménager qu'il importe de mettre en relief c'est qu'il a gagné en cérébral ce qu'il perd en matériel, et la meilleure ménagère est désormais celle qui, mieux initiée à l'économie politique, plus consciente de solidarité, connaît le prix des denrées, leur valeur nutritive, est à même d'exécuter un régime sans l'aide d'une garde spécialisée, et qui, « ménagère » aussi de son temps et de ses forces, les réserve aux fins les plus utiles, à la famille et à la société.

Derron-Ulliac.

frais de la naissance de ses enfants ? n'est-il pas jugé comme un individu peu honorable ? la morale la moins exigeante le condamne.

Transportons-nous maintenant sur le plan collectif, ne voyez vous pas que l'argument invoqué par les employeurs qui refusent de répartir sur les ouvrières des deux sexes les frais occasionnés par la maternité des ouvrières, est de la même essence ? Prenons-y garde, si cette opinion se généralisait, elle fausserait une valeur fondamentale, la co-responsabilité des parents. Dans cette époque de transition, où les responsabilités individuelles glissent, par le jeu des assurances, sur les épaules collectives, le sexe masculin s'accommode facilement à rejeter le fardeau complet de la maternité sur le sexe féminin. Si nous ne crions pas, hola ! nous nous prêtons à une véritable déviation de la conscience humaine.

N'est-il pas de notre devoir à toutes de dénoncer un argument aussi faux ? d'empêcher qu'on s'en serve dans les débats sur l'égalité des salaires ? de répondre par un document collectif au document de l'Organisation internationale des employeurs ?

Ceux-ci, nous l'espérons, n'ont pas été conscientisés de l'observation injuste et choquante qu'ils couchaient sur le papier. Ils n'étaient, probablement qu'une assemblée masculine, on voit ce qu'il advient lorsqu'elles voix féminines réfléchies, sont absentes.

A. W. G.

Heureuse la maîtresse de maison qui en automne avait pu encaver quelques sacs. Moins heureuses celles qui semaine après semaine cherchaient au marché les quelques kilos dont elles avaient besoin. Grâce à l'effort des paysans suisses, disons aussi et surtout des paysannes, car dans ce temps-là les hommes étaient fréquemment à l'armée, nous n'avons manqué de rien. A la ferme, la femme devait veiller à tout, et accomplir les plus durs travaux pour que le pays ne connaisse pas la famine. Bien des paysannes ont ruiné leur santé

PRO INFIRMIERS



Une des cartes de la série 1949

A nos abonnés

Nous avons avancé l'horaire de notre journal afin que nos abonnés le reçoivent en tous cas le samedi à midi. Celles qui le recevraient plus tard voudront bien nous en aviser. Le numéro de "Femmes Suisses" du mois d'avril paraîtra le 23, en raison des fêtes de Pâques ; nous rappelons, à toutes, que les abonnées au MOUVEMENT FÉMINISTE reçoivent FEMMES SUISSES d'office. Cette feuille rentre dans le prix de leur abonnement au "Mouvement".



Des pommes de terre et de la solidarité

L'homme — la femme aussi — est facilement oublié... donc ingrat... sans le souloir, bien entendu.

Qui se souvient encore aujourd'hui du temps où les coupons octroyés chaque mois, ne suffisaient pas à alimenter nos familles ? Et sur quoi les ménagères étaient-elles heureuses de se rabattre lorsqu'elles pain, les pâtes, le riz étaient chichement rationnés ?... Sur les pommes de terre, évidemment.

ASSURANCE POUR LA VIEILLERESSE DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SAONNE

RENTES VIAGÈRES GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENNSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

par des efforts répétés et prolongés des années ; elles l'ont fait par patriotisme, mais beaucoup ne le savent pas. Pour en revenir aux pommes de terre, n'oublions pas que la seule queue que nous ayons connue, un jour mémorable de panique au marché, fut pour ces précieux tubercules... Tout cela est bien loin sans doute, et si nous préférons les aliments dont la préparation est rapide cela ne regarde personne.

Hélas... oui, cela importe beaucoup car le recul de la consommation des pommes de terre met l'agriculture suisse dans une situation dangereuse. Il est important que la surface cultivée de notre sol ne soit pas diminuée. Le gros effort appelé bataille des champs ne doit pas avoir été vain.

Pour assurer notre pain quotidien la surface cultivable ne suffit pas et dans une certaine mesure nous resterons toujours tributaires de l'étranger. Cependant, si nous voulons rester tant soit peu indépendants, il convient de conserver la plus grande étendue possible de cultures de céréales panifiables.

Or le sol ne peut nourrir longtemps les mêmes plantes. Après deux récoltes de blé, orge, ou avoine, il faut intercaler pendant une année au moins une autre culture qui aère le terrain, qui détruit les parasites du blé et l'enrichit de ses détritus. Les légumes du pays qui pourraient jouer ce rôle, se vendent mal, car l'apport de l'étranger est une concurrence trop forte, les ménagères achètent les primeurs et le paysan suisse ne paie pas ses frais parce qu'il a trop de perte sur la marchandise. Les betteraves fourragères ont une consommation limitée ; il ne peut être question d'en augmenter la production. Pourquoi, nous demandons-nous ? n'importe-t-on pas chaque année d'importante quantités de tourteaux étrangers ? et ne nous a-t-on pas dit, pendant la guerre, que le troupeau de bêtes à cornes avait diminué faute d'importation de tourteaux ? Il y a probablement là un empêchement majeur que nous ignorons.

Quant aux betteraves sucrières, il faut pour en planter davantage que la seconde fabrique de sucre dont on parle depuis longtemps soit construite et mise en marche.

Mais la construction de cette fabrique présentait de graves inconvénients dont on a abondamment parlé au moment de la consultation populaire : elle ne pouvait produire du sucre au même prix que le sucre étranger ; pour en assurer l'écoulement en temps normal, il fallait maintenir le sucre, au détail, à un prix élevé, donc maintenir dans notre pays un facteur de vie cher. D'autre part, en cas de guerre, ne faudrait-il pas rendre aux pommes de terre les étendues consacrées aux betteraves de la seconde usine ; chacun sait, en effet, que nous n'avons pas eu, pendant ces années néfastes, un kilo de trop de ces bienfaits tubercules. Que deviendrait alors la seconde usine ?

DACTYLE-OFFICE
Odette PERNET
LAUSANNE St-Paul 14
TOUS TRAVAUX A PRIX MODÉRÉS



Publications reçues

La Femme à la recherche de son âme¹

Mlle Huguenin poursuivant ses recherches sur la situation de la femme dans la société, situation que les mœurs nouvelles ont profondément modifiée en une cinquantaine d'années, nous prouve, par son dernier livre, que ce problème est d'ordre spirituel et non économique. En effet, si c'est l'évolution économique qui a opéré cette transformation de nos conditions de vie, il est vain de chercher à espérer un retour en arrière. Mais il faut que la femme s'adapte et retrouve son âme dont le rayonnement est nécessaire à l'humanité.

Pour éclairer son sujet, l'auteur s'appuie tour à tour sur les ouvrages de Mme A. Leuch (Le Féminisme en Suisse), du Dr Allendy (L'Amour), du Professeur Emil Brunner (Der Mensch in Widerspruch), de Mme Gertrud von Lefort (Die Ewige Frau), et je

Pour le moment la culture des pommes de terre est la seule qui soit possible en Suisse pour alterner avec les céréales. Or le paysan suisse constate avec tristesse, avec amertume même, que le consommateur se détourne de plus en plus de cet aliment qui a été si apprécié pendant les années de guerre. S'il ne réussit pas à vendre ses stocks, il s'endette, car pour lui aussi la vie a augmenté ; il est clair que s'il ne vend pas ses produits, il ne pourra pas payer ceux qu'il doit acheter. Le voilà donc contraint de maintenir certains prix qui pourraient baisser, et ainsi la cherté de la vie se perpétue. Les consommateurs se plaignent à leur tour, et l'incompréhension divise citadins et campagnards.

Qu'est-ce que la pomme de terre et d'où vient-elle ? C'est d'Amérique du Sud qu'elle fut apportée en Europe par les Espagnols, qui à leur arrivée dans le nouveau monde la trouvèrent au Pérou où elle était cultivée et fort appréciée.

Son nom scientifique est : solanum tuberosum. Son appellation courante vient de l'aspect du tubercule qui frappa les premiers colons et les botanistes. D'Espagne la pomme de terre passa en France et nous arriva par la Bourgogne et la Franche-Comté. Elle fut introduite en Allemagne sous le règne de l'empereur Charles Quint et y devint très appréciée par le peuple.

C'est dans ce pays qu'au cours des guerres du XVIII^e siècle, un Français, le baron Parmentier, agronome et pharmacien, ayant été fait prisonnier eut l'occasion de faire connaissance avec cet aliment qui a le double avantage d'être nourrissant et bon marché.

En effet la pomme de terre contient : 18 % de glucides, 3 % de protéines ou albumines, 2 % de graisses, 2 % de sels minéraux,

ce qui correspond aux proportions d'une alimentation bien équilibrée. Les pommes de terre fraîches contiennent en outre des vitamines en quantités non négligeables. Ainsi nous avons là un aliment sain, complet, le moins onéreux des légumes, et le plus nutritif. C'est donc bien à tort qu'il est en disgrâce.

Faut-il rappeler aussi qu'on peut préparer des pommes de terre de mille manières différentes, qu'on doit en donner aux bébés dès le 5me ou 6me mois... que la féconde sert à confectionner des gâteaux délicieux, etc. etc.

Consommons donc des pommes de terre, et ce faisant nous prouvons à l'agriculture suisse que la solidarité n'est pas un vain mot. Consommons des pommes de terre, personne n'y perdra, chacun y gagnera...

Mars 1949. Dr Renée Girod.

Glané dans la presse...

A propos des élections législatives vaudoises. Lu dans la Gazette de Lausanne :

Sur une population de 343.400 habitants, le canton de Vaud compte 112.460 électeurs. Remarquons, en passant, que l'on peut consi-

voudrais dire ici combien le rapprochement des idées de ces auteurs est fécond ; les résumés et les citations qui nous sont donnés et qui convergent vers cette recherche de l'âme féminine, prennent un relief tout différent : comme une montagne qui change d'aspect selon le point d'où on la contemple. Je suis persuadée qu'enfin, certes, un bénéfice à lire ces quatre livres pour eux-mêmes, mais ainsi, les uns près des autres, ils dialoguent, comme en un forum, dont Mlle Huguenin dirigerait les débats, posant les questions, ajoutant son mot et donnant après chaque étape et à la fin, sa conclusion.

Nous recommandons à toutes les femmes que ce problème psychologique et mystique préoccupe, de lire et d'étudier ce livre, de le reprendre, comme je le fais moi-même, d'en discuter avec d'autres, car il s'engage dans de nombreux chemins, et des chemins qui mènent loin si l'on est d'humeur à les suivre. Ne prenons que cet exemple, si vous voulez : « L'Eglise (chrétienne)... a adopté sans le combattre le dogme de l'infériorité féminine et cette attitude l'a empêchée de jouer le rôle qui eût été le sien dans la libération des âmes à l'égard de la sexualité et dans la libération de la femme à l'égard de l'homme... » Cette simple phrase sur laquelle on n'attache pas d'importance spéciale dans le texte, jetterait bien des cercles d'études féminins dans des discussions longues et passionnées. Combien sont persuadées que le paganisme tenait la femme dans une position religieuse subalterne et que l'Eglise chrétienne la première a proclamé son égalité spirituelle avec l'homme !

¹ Par Elisabeth Huguenin. Ed. La Baconnière.

IN MEMORIAM

Mme Lassueur-Medowavia

A Lausanne, le 4 mars, est décédée, après trois mois d'une cruelle maladie qui l'avait privée de l'usage de la parole, Mme Dr Eugénie Lassueur-Medowavia, la femme de M. le Dr Auguste Lassueur. Elle avait fait ses études de médecine à Odessa et était venue à Lausanne il y a une quarantaine d'années. Elle s'était rapidement adaptée à la vie lausannoise, dont elle suivait toutes les manifestations avec un vif intérêt. Elle faisait partie des Femmes universitaires, de l'Union des femmes, et du groupe des Femmes libérales. Elle était très bonne, très compréhensive et son départ cause un grand vide dans bien des cercles.

S. B.

Mme Suzanne Fonjallaz

Mme Fr. Fonjallaz, présidente de la Fédération vaudoise des Unions de femmes, à Epesses, a eu un grand chagrin de perdre, le 15 mars, sa mère, Mme Suzanne Fonjallaz-Palaz, qui avait 88 ans. Mme Fonjallaz était veuve depuis 1917 et se trouvait à la tête d'un grand domaine viticole, qu'elle cultivait avec ses enfants. Elle suivait avec un intérêt passionné le travail féministe de Mme Fr. Fonjallaz et lui prodiguait ses affectueux encouragements. Elle avait gardé jusqu'à sa fin sa vive intelligence et son intérêt pour toutes choses. C'était aussi la mère de Mme Duboux-Fonjallaz, la présidente de la Lessive de Lausanne.

S. B.

Mme Vodoz-Monnerat

A Vevey, le 11 mars, s'est paisiblement éteinte Mme Henriette Vodoz-Monnerat, qui était âgée de 84 ans. C'était une femme remarquable, d'une vive intelligence, bonne et

S. B.

Mme Doleires-Cornaz

A Lausanne est morte, au bel âge de 90 ans, Mme Marie Doleires-Cornaz, qui a été la première directrice de la Maison de la Mothe, près de Vuiteboeuf, aujourd'hui transférée aux Mûriers, près de Grandson. Cette institution, due à l'initiative et au grand cœur de Mme Curchod-Serétan, reçoit des jeunes filles retardées, auxquelles elle donne un excellent enseignement ménager, elle apprend le jardinage et le tissage.

C'était la mère de Mme P. Doleires, bien connue par ses conférences littéraires dans nos associations, la sœur de Mme Dreub-Dornaz, la passionnée coopératrice.

S. B.

l'Eglise d'autres services que de récolter de l'argent, s'occuper de soirées récréatives ou même diriger des groupes d'école du dimanche».

Métier féminin

La plus vieille cordonnière de notre pays est une Valaisanne habitant Saint-Luc, Mme Vve Annette Martin qui, à l'âge de 12 ans avait appris le métier de son père. Elle le pratiqua encore aujourd'hui et elle travaille sans lunettes à la même machine à coudre que son père utilisait déjà, en 1870, et qu'il avait lui-même transportée sur son dos, de la plaine à Saint-Luc. (Journal suisse des cordonniers.)

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LÉMANIA
LAUSANNE

45 professeurs
métiers approuvés
programmes individuels
gain de temps

Ainsi, à chaque page de l'œuvre, surgissent des questions extrêmement controversées ; nous ne voulons donc pas en donner une idée fausse en la résumant succinctement, ce serait trahir sa richesse ; mais nous espérons en avoir dit assez pour que toutes les lectrices qui réfléchissent sentent qu'il leur manquera quelque chose tant qu'elles ne lauront pas médité.

A. W. G.

Jean-G.-H. Hoffmann, Dr en théologie, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Paris.

Nathan Soederblom, professeur de l'écuménisme.

Avec préface de M. le pasteur Marc Boegner. Editions Labor et Fides. Genève. 1948.

On parlera toujours de Soederblom comme d'un prophète initiateur et réalisateur de l'écuménisme, à ce titre il prendra rang parmi les Pères de l'Eglise.

La belle biographie que M. Jean-G.-H. Hoffmann consacre au grand Suédois Nathan Soederblom comble un vide. De nombreux ouvrages ont déjà paru dans plusieurs langues mais il était temps que les lecteurs de langue française puissent connaître dans l'intimité la personnalité étonnamment riche de l'archevêque suédois. L'auteur a vécu onze années en Suède. Il en connaît les paysages et la langue. Accueilli en ami dans la demeure des Soederblom, il trace un portrait extraordinairement vivant du prophète de l'écuménisme. Les chapitres consacrés à l'enfance et à la jeunesse ont un grand charme et aident à comprendre le développement de la vie de Nathan

M. G.